

FORMULE 24
RÈGLE 47, ALINÉA (3)b

N° de dossier de la Cour d'appel :

COUR D'APPEL

ENTRE :

Appelant/Intimé
(Demandeur)

ET :

Appelant/Intimé
(Défendeur)

ORDONNANCE

DEVANT :

L'honorable juge

L'honorable juge.....

L'honorable juge.....

[Le nom des juges doit paraître dans le même ordre que dans les motifs du jugement.]

Whitehorse [où autre lieu de l'audience], au Yukon,[date du jugement oral]

L'APPEL du jugement/de la décision de.....[nom du juge et de la juridiction inférieure] à[endroit où est située la juridiction inférieure] rendu/rendue le[date de la décision frappée d'appel] ayant été entendu le[date de l'audition devant la Cour d'appel], AYANT ENTENDU[nom de l'avocat de l'appelant ou la mention « l'appelant comparissant en personne »] et.....[nom de l'avocat de l'intimé ou la mention « l'intimé comparissant en personne »], AYANT LU les documents déposés aux fins du présent appel;

LA COUR ORDONNE (que l'appel est rejeté, accueilli, etc.)

LA COUR ORDONNE EN OUTRE que.....

LA COUR ORDONNE EN OUTRE que[nom de la partie ayant eu gain de cause en appel] a droit de recouvrer les dépens de l'appel contre[nom de la partie qui n'a pas eu gain de cause en appel] immédiatement après leur liquidation.

APPROUVÉ QUANT À LA FORME

POUR LA COUR

.....
Avocat de l'appelant

.....
Registraire

.....
Avocat de l'intimé